

DECISION CA109-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

Objet de la décision

Demandes de subventions de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les demandes de subventions de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé concernant les galas ACEPA et BDE ISSBA.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 20 juillet 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE Le Président de l'Université d'Angers

et par délégation Le Directeur général des ser Olivier TACHEAU

Pour le président

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 24 juillet 2015



Date du conseil de gestion	Nom de la compo commun ou d	Nom de la composante, du service commun ou de la direction	
03/06/2015	nom de la	nom de la structure	IIEP Sciences Dharmacoutiques at Taxabase 1
			of it sciences ringilliaceutiques et Ingenierie de la Sante
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Subvention ACEPA	120,00 €	90720	Organisation du gala

Olivier Duval Signé



Date du conseil de gestion	Nom de la compo commun ou c	n de la composante, du service commun ou de la direction	
30/06/2015	nom de la	nom de la structure	
			UFR Sciences Pharmaceutinnes et Ingénierie de la Canté
Désignation	Montant	Centre financier	Observations
Subvention BDE ISSBA	935,00 €	90710	
			Organisation du gala

Olivier Duval Signé